



## Agrandissement en zone agricole et rehaussement du toit

-----  
Par Visiteur

Bonjour

j'ai fait l'acquisitions d'une maison de 60m<sup>2</sup> au sol il y a 10 ans, celle si se situe en zone agricole

Ma question

Sur cette maison est il possible de rehausser le toit sur la demi partie pour me permettre de faire une pièce de plus (ca hauteur étant trop basse 0.50 au point le plus bas)

Merci de votre réponse

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Cela semble tout à fait possible. La plupart des dispositions interdisant d'agrandir ou de construire de nouvelles habitations sur des terres agricoles résident dans l'idée que cela porterait atteinte au potentiel agricole de votre terre puisque cela limiterait l'espace agricole utilisable.

Mais s'agissant d'agrandir votre maison en hauteur et non en largeur, aucune interdiction ne trouve s'appliquer.

vous devez néanmoins déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable de travaux (à voir avec votre municipalité).

Bienc cordialement.